

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 8655

Société : Royal air maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUMIN MOHAMED

Date de naissance : 20/04/1970

Adresse : WAF A 3 imm 21 ETG 3 NR 10 WIAM
EL OULFA CASABLANCA

Tél. : 066.1096349 Total des frais engagés : 2950,- Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. MRAD DALI Ahmed Imad
Ophtalmologiste
Im. Liberté Boulevard de la Résistance
Boujiba 35 22 31 58 20 10 DE 31 19 42

Date de consultation : 04/03/2021

Nom et prénom du malade : MOUMIN Mohamed Reda Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent[e] : 

Le : 18/05/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Chèque et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/03/2021	Céph		25 odds	Dr. MRAAD DALI Ahmed imad mm. Lib. Ophtalmolog Bab el Oued instance 194
04/03/2021	K10		200 odds	Dr. MRAAD DALI Ahmed imad Ophtalmolog Bab el Oued mm. Lib. Ophtalmolog Bab el Oued instance 194

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
UNETTES ISLAM 4, Rue des Anglais Bhiira Jdida Casablanca	10/03/2024					2500,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ostéodensitométrie.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux - phacoémulsification à ultrasons

Exploration de la vision Angiographie rétinienne - OCT - Laser

Traitement REFRACTIVE : Lasik - Chirurgie forte myopie - Lentilles

Dr. Mrad Dali Ahmed I.

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste Diplômé de la Faculté de Casablanca 04/03/2021
de Médecine de Paris

الدكتور مراد الدالي أحمد عمار

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس

MOUMIN MOHAMED REDA

Prescription d'une paire de LUNETTES :

VERRES INCASSABLES ORGANIQUES ANTIREFLET
MULTICOUCHES

Oeil Droit : -1,25 (-0,25) à 20°

(-)
(+)

Oeil Gauche : +1,00 (-1,50) à 170°

+ monture

Dr. M. Dali Ahmed I.
Ophtalmologiste
Boulevard de la Résistance
Km. 1, 1er étage, Casablanca
Tél. : 05 22 31 58 20 - 05 22 31 19 42

LUNETTES ISLAM
184, Rue des Anglais Blida Jidida
Casablanca

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux - **phacoémulsification** à ultrasons

Exploration de la vision Angiographie rétinienne - OCT - Laser

Traitement REFRACTIVE : Lasik - Chirurgie forte myopie - Lentilles

Dr. Mrad Dali Ahmed I.

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste Diplômé de la faculté
de Médecine de Paris

الدكتور مراد الدالي أحمد عمار

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب بباريس

Casablanca le 04/03/2021

NOTE D'HONORAIRE

Je soussigné certifie avoir reçu la somme de
200Dh (DEUX CENT DIRHAMS) de la part de
L'ENFANT MOUMIN MOHAMED REDA
concernant un examen de fond de l'œil plus
SKIASCOPIE sous skiacol+k10.

Dr. MRAD DALI Ahmed Imad
Ophtalmologiste
kmm. Liberté Boulevard de la Résistance
Benedia - Tél. 05 22 31 58 20 / 05 22 31 19 42
Casablanca



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA

Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ICE: 002212845000044

IF : 30011276 - INP : 33610708

Casablanca, le 10/03/2021

Facture 0013100

M MOUMIN MOHAMED REDA Doit

Nature des Verres	Vision de Loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
Organique AR	OD 40% OG 40%	OD + OG +	OD + OG +	OD + OG +
Monture	Métal	Plastique	1000,00	
V.L : -OD -1,25 (-0,25 à 2,0°)			750,00	
-OG +1,00 (-1,50 à 1,70°)			750,00	
V.P. : -OD +				
-OG +				
ADD./				
PAYER EN ESPECÉ				
TOTAL	184, Rue des Anglais Bhira JADIDA Casablanca		2500,00	

Arrêtée la présente facture à la somme de

Deux Mille

Cent Dirhams